

Conseil Municipal du 27 octobre 2015

Date de convocation :	Le vingt-sept octobre deux mil quinze à 19 heure, le Conseil Municipal
20/10/2015	légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
Date d'affichage : 20/10/15	présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
Nombre de Conseillers :	
En exercice : 19	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 14	Mr CATHERINE, M LEJUEZ, Mme LAHAYE, M LEMIERE, Mme
Votants : 16	DROUET, Mrs TRAVERT, LARSONNEUR, FAUDEMÉR, ROUXEL Mmes MARIE, GALIS, CATHERINE, Mme COUDRIER, Mme ZAMPROGNO,

Excusés : Mme PERROTTE pouvoir à M CATHERINE, Mme MILLET
pouvoir à Mme DROUET, M CHANTREUIL

Absent : Mrs PERROTTE, RACHINE

Secrétaire : Mme LAHAYE

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 13 octobre 2015 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles.

Il s'avère que le procès-verbal est approuvé par l'ensemble du conseil sans modification.

01-10-27-15 Création de la commune nouvelle : délibération définitive

Le Maire rappelle aux membres du Conseil le contexte dans lequel s'inscrit le projet de création d'une Commune Nouvelle, dont le statut a été créé par l'article 21 de la loi n°2010-1563 du 16 Décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et présente le projet de charte.

Il concerne les six communes de : Amfreville, Cretteville, Gourbesville, Houtteville, Picauville et Vindefontaine

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Fédérer les communes actuelles dans un territoire viable, cohérent et consensuel, avec un champ d'action plus vaste, donc plus efficace que celui des communes prises individuellement, tout en préservant l'identité et les spécificités de nos villages .
- Assurer dans chaque commune le maintien des services publics (mairies, lieux de cultes....) afin de garantir aux habitants un cadre de vie accueillant, sécurisant et une vie locale riche au niveau associatif.
- Renforcer la représentation du territoire et de ses habitants en pesant plus fort auprès de l'Etat, des collectivités locales et des EPCI.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE la création d'une Commune Nouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2016 sur le périmètre composé de l'ensemble des actuelles communes suivantes : Amfreville, Cretteville, Gourbesville, Houtteville, Picauville et Vindefontaine,

APPROUVE l'implantation de son siège à Picauville

APPROUVE la dénomination pour la commune nouvelle : Picauville

DIT que, à compter de sa création et jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux, la Commune Nouvelle sera administrée par un conseil municipal constitué de

l'ensemble des membres actuels des conseils municipaux des communes concernées suivant leurs dates d'adhésion

DECIDE que des communes déléguées seront créées en lieu et place de chaque commune actuelle

DECIDE l'intégration fiscale progressive pendant 12 ans à partir du 1^{er} janvier 2017.

DESIGNE la Trésorerie de Sainte Mère Eglise comme comptable assignataire de la commune nouvelle

VALIDE la création des budgets suivants :

★ budget principal : commune nouvelle de PICAUVILLE, comptabilité M14 développée (3 129 habitants)

★ budgets annexes sans autonomie financière :

- maison médicale de Picauville, comptabilité M14 développée, avec TVA
- biens Girard d'Amfreville, comptabilité M14 développée

★ budgets annexes avec autonomie financière :

- assainissement de Picauville (gestion directe, pas de TVA), comptabilité M49 abrégée
- CCAS, comptabilité M14 CCAS

RAPPELLE que la commune nouvelle adhèrera aux intercommunalités suivantes : Syndicat Départemental d'Energie de la Manche, Syndicat Manche Numérique, Syndicat d'adduction d'eau potable de Chef du Pont-Sainte Mère et du Syndicat d'adduction d'eau potable du Bauptois, au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

VALIDE la charte de création de la commune nouvelle qui définit les règles de gouvernance durant la période transitoire et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Questions et informations diverses

02-10-27-15 Bureau pour les élections régionales

Dimanche 6 décembre 2015

8h-13h

- MH PERROTTE
- I DROUET
- JJ LEJUEZ
- G LARSONNEUR
-

13h-18h

- P CATHERINE
- J LAHAYE
- G TRAVERT
- S ROUXEL
-

Dimanche 13 décembre

8h-13h

- M LEMIERE
- C MARIE
- D FAUDEMÉR
- C ZAMRPOGNO
- M GALIS

13h-18h

- P CATHERINE
- J LAHAYE
- G TRAVERT
- I DROUET
- S ROUXEL

PROCHAIN CM MARDI 17 NOVEMBRE CAR CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 10 NOVEMBRE

séance levée à 19h30

CM du 27 octobre 2015

CATHERINE <i>Philippe</i>		LARSONNEUR <i>Guy</i>	
PERROTTE <i>Marie-Hélène</i>	<i>Excusée pouvoir à M</i> CATHERINE	MARIE <i>Claudine</i>	
LEJUEZ <i>Jean-</i> <i>Jacques</i>		TRAVERT <i>Gilbert</i>	
LAHAYE <i>Janine</i>		CATHERINE <i>Flavie</i>	
LEMIERE <i>Michel</i>		COUDRIER <i>Frédérique</i>	
DROUET <i>Isabelle</i>		CHANTREUIL <i>Claude</i>	<i>Excusé</i>
FAUDEMÉR <i>Dominique</i>		RACHINE <i>Christian</i>	<i>Absent</i>
MILLET <i>Mariannick</i>	<i>Excusée pouvoir à Mme</i> DROUET	ZAMPROGNO <i>Christèle</i>	
ROUXEL <i>Stéphane</i>		PERROTTE <i>Guillaume</i>	<i>Absent</i>
GALIS <i>Morgane</i>			